

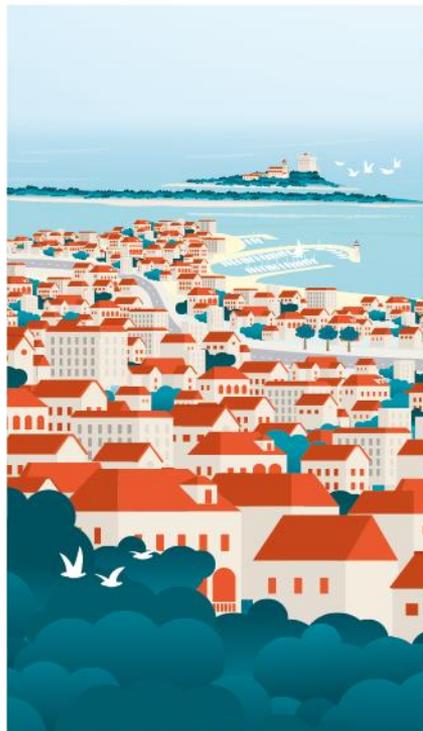
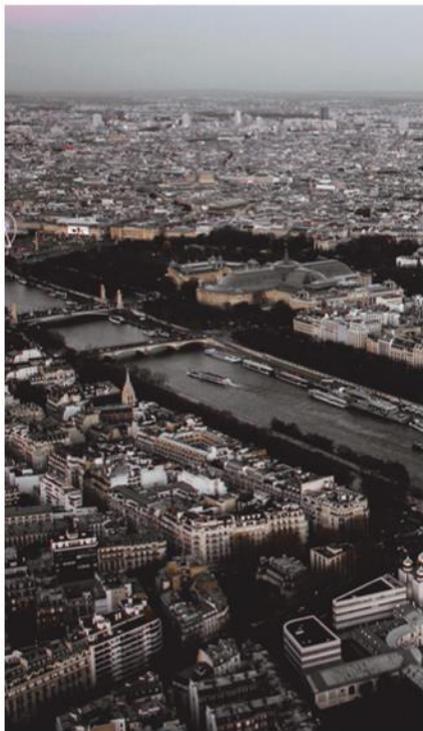


**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

# PRODUCTION DES DOSSIERS TIM ÉLABORATION D'UNE TRAME DICRIM



MAXIME HORGUES



MAYANE

13/01/2023

---

# SOMMAIRE

- 1. ELABORATION DES DOSSIERS TRANSMISSION DES INFORMATIONS AUX MAIRES (TIM)**
- 2. ELABORATION D'UNE TRAME DE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) DECLINABLE**



# 1. ELABORATION DES DOSSIERS TIM



# 1. ELABORATION DES DOSSIERS TIM



Loi du 22 juillet 1987

Article L. 125-2 du Code de l'Environnement

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

## TIM- Dossier de Transmission des Informations aux Maires



Article R. 125-11 du Code de l'Environnement

- Réalisé par le Préfet en parallèle du DDRM
- Il informe les maires sur l'exposition aux risques majeurs de leur commune, et sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour en limiter les effets.
- Ces éléments peuvent être repris dans les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) à destination des citoyens.

# 1. ELABORATION DES DOSSIERS TIM



- ✓ Simplification du modèle de TIM
- ✓ Production d'une trame de publipostage sur Libre Office
- ✓ Génération de l'ensemble des cartes à l'échelle communale (+ de 1 500 cartes)
- ✓ Génération des 246 dossiers TIM et remise d'un exemplaire papier par commune

## Chaque TIM du Cantal contient :

- Une synthèse de l'état des risques et de la couverture par les dispositifs spécifiques (PPI, PPR, sismicité, présence de radon, etc.) ;
- Une synthèse des arrêtés Catnat sur la commune ;
- Les consignes de sécurité spécifiques à chaque risque ;
- Des rappels sur les obligations qui incombent aux maires (PCS, DICRIM, PPRN, affichage des consignes, etc.).

### SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES RISQUES ET DES ALÉAS SUR LA COMMUNE

Inondation	Mouvement de terrain	Séisme	Radon	Feu de forêt	Avalanche	Industriel	Rupture de barrage	Transport de Matières Dangereuses (TMD)	Minier
Majeur	Majeur	Majeur	Important	Important	Existant	Inconnu	Important	Inconnu	Majeur

### LISTE DES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE



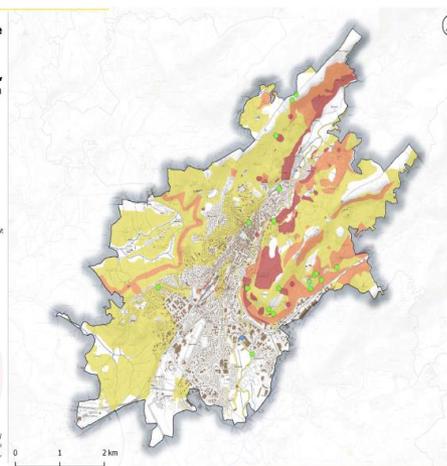
### LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN – GLISSEMENT, ÉBOULEMENT, ETC.

**L'aléa mouvement de terrain - Chutes de blocs, éboulement rocheux, glissement de terrain et érosion de berges**

Exposition aux mouvements de terrain  
PPRnvt d'Aurillac 05/02/2018

Faible  
Moyen  
Fort

Les mouvements recensés  
• Affaissement / Effondrement  
• Érosion de berges  
• Glissement



#### AVANT

Signaler l'apparition en mairie de :

- fissures ;
- affaissements ;
- fontis ;
- blocs en surplomb d'une falaise ;
- blocs désolidarisés d'une paroi ;
- modifications des constructions, écoulement anormal de l'eau, fissures, etc.).

Couper les réseaux (gaz, électricité et eau)

#### PENDANT

S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas prendre l'ascenseur

À l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre, etc.)

#### APRÈS

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Empêcher l'accès au public

Sources : Adm. Expres IGN, 2017 / RD TOPO IGN, 2012 / Préfecture du Cantal, 2012 / DDTM, 2012 / BRGM, 2012.

---

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

*RAPPEL RÉGLEMENTAIRE*



## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Le DICRIM : contexte réglementaire

# DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



- Réalisé par le Maire
- Obligatoire pour toutes les communes :
  - concernées par un **plan de prévention des risques (PPR)** ou un **plan particulier d'intervention (PPI)** ;
  - soumises à des **risques particuliers** : risque inondation, zones sismiques (2 à 5), risque volcanique, risque d'incendies de forêt, risque cyclonique, présence de cavités souterraines et de marnières, potentiel radon (niveau 2 ou 3) ;
  - désignées par un **arrêté préfectoral**.
- Il présente l'ensemble des risques sur la commune (issus du DDRM), indique les **mesures de prévention**, de **protection** et de **sauvegarde** (consignes de sécurité, organisation communale, etc.)
- Il doit être annexé au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Il doit être mis à disposition du public, gratuitement, en mairie

- *Décret n°90-918 du 11 octobre 1990.*
- *Article R125-10 & 11 du Code de l'Environnement*
- *Article 6 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005*

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

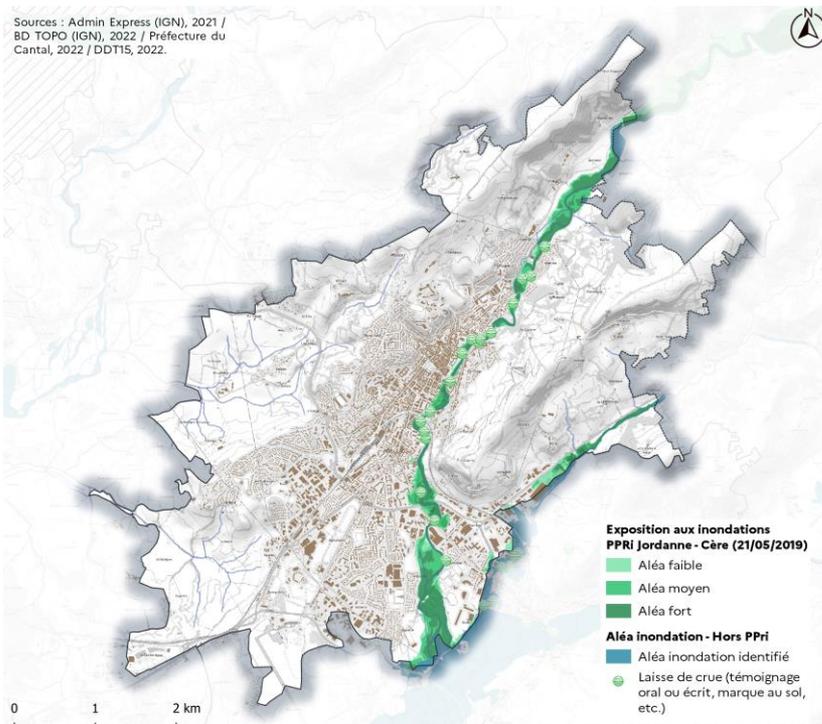
### Le DICRIM : contexte réglementaire

# DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



## QUEL CONTENU REGLEMENTAIRE ?

- La liste des risques répertoriés dans le DDRM (+ des spécificités du territoire) et leurs descriptions.



- Les évènements et catastrophes passées survenues dans la commune (arrêtés CatNat).
- Les cartes de risques : zonages d'aléas et certains enjeux (mairie, services techniques, centre d'accueil (CARE), gendarmerie, etc.) :
  - La carte des cavités souterraines ou marnières est **la seule obligatoire**.
  - 91 cavités recensés sur 44 communes du département.

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Le DICRIM : contexte réglementaire

# DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



## QUEL CONTENU REGLEMENTAIRE ?

- Les actions de prévention, de protection et de sauvegarde au regard de chacun des risques répertoriés :
  - les consignes individuelles de sécurité en cas d'évènement,

### ■ PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio  
France Bleu Aurillac : 100.2 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



En cas de risque de crue, n'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures

### ■ AVANT

- Informez-vous sur le risque
  - Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages
  - Mettez les produits dangereux ou polluants au sec
  - Surélevez le mobilier
- Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

### ■ APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable
- Faites l'inventaire des dégâts

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Le DICRIM : contexte réglementaire

# DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



## QUEL CONTENU REGLEMENTAIRE ?

- les **moyens d'alerte généraux existants** (signal national d'alerte, médias de service public),
  - les **organisations mises en place** sur la commune (PCS, PPMS, Plan ORSEC)
  - les **systèmes de surveillance et de prévision** (Vigilance Météo, Vigicrues, dispositifs locaux, etc.),
  - les **ouvrages de protection** (digues, barrages, merlons, etc.)
- 
- La localisation des **repères de crues** - PHEC (pour les collectivités concernées).
  - La **date** de conception/de publication du DICRIM.

INSÉREZ ICI LA PHOTO  
D'UN REPÈRE DE CRUE



Ces repères de crues sont visibles dans la commune. Ce sont des marques qui matérialisent les crues historiques des cours d'eau. Leurs emplacements sont indiqués sur la carte suivante.

Ces repères sont consultables sur le site :

[www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr)

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Le DICRIM : contexte réglementaire

# DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

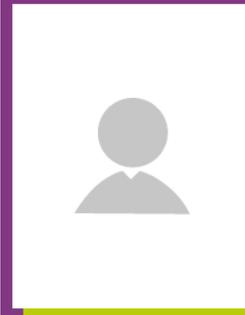


## EN SUPPLÉMENT

- Un **éditorial du maire** afin d'introduire le document

- Les informations sur les **procédures d'indemnisation** (CatNat, Fond Barnier, etc.)

- Une explication du **fonctionnement de la sécurité civile** en France : rôle du Maire et du Préfet, etc.



**Nom du Maire**

Maire de nom de la commune

Madame, Monsieur,

Sim volupta tiunt. Ita quo quisquas aut verum sitasperro eossequis assunt. Imus nullor molorem cumquosae et, que vernam conserf erspid essintet ut ut dis ex etuscipita doluptatione aut quas volupta taeperi tisiministis eniet odicae dolupta

eressit atist, officiunt quos unt dolupta tissit volupta tuscipsa venda dicide explatas consercium numquodit quas ut hillam fuga. Ecaborp orrore nos dest vid ellam illessuntur maior sim quatet lab inihillut quam iumqui dolupta aut atur.

eressit atist, officiunt quos unt dolupta tissit volupta tuscipsa venda dicide explatas consercium numquodit quas ut hillam fuga

eressit atist, officiunt quos unt dolupta tissit volupta tuscipsa venda dicide explatas consercium numquodit quas ut hillam fugaquas ut hillam fuga

M./Mme XXXX

Maire de XXXX

### RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Pour en savoir plus sur cette procédure, vous pouvez consulter la vidéo suivante : [www.dailymotion.com/video/x6dk4hi](http://www.dailymotion.com/video/x6dk4hi)

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Le DICRIM : contexte réglementaire

# DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



## EN SUPPLÉMENT

- La présentation du **kit d'urgence** à préparer pour être prêt le jour J.
- Un **formulaire d'inscription** (coupon détachable) à un système d'appel en masse par exemple
- Les **numéros d'urgence** : publics (SAMU, Pompiers, etc.), privés (gaz, électricité, etc.) à remplir par la population.
- La présentation de la **Réserve Communale de Sécurité Civile - RCSC** (si elle existe)

### AVANT L'ÉVÈNEMENT : COMMENT SE PRÉPARER ?



#### Constituer son kit d'urgence

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- 1 bouteille d'eau potable par personne
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- 1 couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, médicaments
- Un téléphone et son chargeur

#### BON À SAVOIR

Le **Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)** est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS :

<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

---

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

*METHODOLOGIE*



## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Conception de la trame

**Objectif :** Créer une trame DICRIM à destination des communes afin de faciliter le travail et de réduire les coûts.

### Etapes de travail :

1. Proposition d'une identité visuelle
2. Elaboration d'un chemin de fer (avec l'ensemble des risques présents sur le département)
3. Mise en forme de la trame DICRIM

The diagram illustrates the design process for a DICRIM document. It starts with a template on the left, moves through a central arrow, and ends with the final document on the right.

**Template (Left):**

- Top right: Edition 2023
- Section 1: LES RISQUES MAJEURS A XXXXX
- Section 2: COMMENT SE PROTEGER ?
- Section 3: PHOTO D'ILLUSTRATION DE LA COMMUNE (un lieu iconique, vue aérienne, etc.) OU PROPOSITION GRAPHIQUE
- Section 4: SOMMAIRE
- Bottom left: LOGO COMMUNE
- Bottom center: Document à conserver
- Bottom right: DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

**Final Document (Right):**

- Section 1: S'ORGANISER POUR PREVENIR LES RISQUES
- Section 2: Les risques majeurs à nom de la commune
- Section 3: Comment se protéger ?
- Section 4: SOMMAIRE
- Bottom right: Logo commune

**Text Content (Placeholder):**

**S'ORGANISER POUR PREVENIR LES RISQUES**

Madame, Monsieur,

Sim volupta tiunt. Ita quo quisquas aut verum sitasperro essequis assunt. Inus nullor molorem cumquosae et, que vernam consert erspid essintet ut ut dis ex etuscipita doluptatione aut quas volupta taepert tisimibistis eniet odicae dolupta.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga. Escaborn orrore nos dest vid elliam illesuntur maior sim quater lab inihillut quam lumqui dolupta aut atur.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga.

M./Mme XXXX  
Maire de XXXX

**SOMMAIRE :**

- XXXXXXX ..... 3
- XXXXXXX ..... 5
- XXXXXXX ..... 5
- XXXXXXX ..... 7
- XXXXXXX ..... 8

**S'ORGANISER POUR PREVENIR LES RISQUES**

Madame, Monsieur,

Sim volupta tiunt. Ita quo quisquas aut verum sitasperro essequis assunt. Inus nullor molorem cumquosae et, que vernam consert erspid essintet ut ut dis ex etuscipita doluptatione aut quas volupta taepert tisimibistis eniet odicae dolupta.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga. Escaborn orrore nos dest vid elliam illesuntur maior sim quater lab inihillut quam lumqui dolupta aut atur.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga.

eresst atist, officiant quos unt dolupta tissit volupta tuscipso venda didice explatat consercium numquodit quas ut hiliam fuga.

Nom du Maire  
Maire de nom de la commune

M./Mme XXXX  
Maire de XXXX

**Sommaire**

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ? ..... 3
- Le Plan Communal de Sauvegarde ..... 3
- Qui fait quoi en cas de crise majeure ? ..... 4
- Les moyens d'alerte ..... 6
- L'hébergement en cas d'urgence ..... 7
- Le risque inondation ..... 8
- Le risque feu de forêt ..... 10
- Le risque météorologique ..... 12
- Le risque mouvement de terrain ..... 14
- Le risque T.M.D. ..... 16
- Avant : comment se préparer ? ..... 18
- Après : que faire ? ..... 19
- Récapitulatif des conduites à tenir ..... 20

## 2. ELABORATION D'UNE TRAME DICRIM DECLINABLE

### Conception de la trame

Dans cette trame plusieurs éléments **seront adaptés à la commune** afin que le **DICRIM** soit identifié comme un document de la Mairie.

#### Éléments modifiables :

- Page de garde (photo ou pictogramme)
- Mot et photo du Maire
- Liste des pictogrammes et le nombre de pages
- L'ensemble des numéros de téléphone
- La liste des moyens d'alerte
- Les stations de radio
- Les pages sur le risque **Inondation** (Vigicrues, repères de crues, photo, etc.), le risque **mouvement de terrain** et les risques **technologiques** (TMD et/ou industriel)
- Les cartographies (ajout des enjeux sur les cartes TIM) et les photos.

Une commune pourra également demander l'adaptation de la charte graphique



MAYANE